



Décision n° CODEP-CLG-2026-012385 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 mars 2026 relative à la nomination du conseiller de prévention et à la cessation de fonction de l'ancien conseiller de prévention de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail, et notamment ses articles L. 4111-1 à L. 4831-1 et R.4121-1 à R.4823-6 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.592-1 à L.592-45 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 4 ;

Vu la décision CODEP-CLG-2025-000093 du 2 janvier 2025 relative à la nomination du conseiller de prévention et des assistants de prévention de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ;

Sur proposition du Directeur général de l'ASNR,

Décide :

Article 1^{er}

1° À compter du 2 mars 2026, Monsieur Thierry VINOT, directeur de la direction déléguée à l'immobilier et à la sécurité, est nommé en qualité de conseiller de prévention de l'ASNR.

2° A compter de cette même date, Monsieur Jean BATTISTON, directeur de la direction des sites, de la sécurité et du patrimoine, cesse d'assurer les fonctions de conseiller de prévention de l'ASNR.

Article 2

Le conseiller de prévention mentionné dans la présente décision sera destinataire d'une lettre de cadrage fixant les modalités de sa mission et le temps alloué à celle-ci.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection et notifiée à l'intéressé, ainsi qu'aux membres du Comex et à la formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 2 mars 2026.

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et de radioprotection,

Pierre-Marie ABADIE